

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
17 AVRIL 2015

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL (présent à partir de la 2^{ème} délibération), Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Sabrina MENDOWSKI

Absents excusés :

M. Vincent LUCOTTE ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY
Mme Fanny GAGNEUR ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude DURAND
M. Pierre-François MALDANT ayant donné pouvoir à M. Pascal MINGUET

Secrétaire de séance : Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Retrait délibération du 28 janvier 2015 portant sur la reconduction d'un contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales*
- 2) *Convention avec la communauté d'agglomération pour l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « gestion des eaux pluviales »
Contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales (reportée en questions diverses)*
- 3) *Adhésion au service d'instruction des dossiers d'urbanisme*
- 4) *Aide à la conversion naturelle par la Région Bourgogne travaux d'investissement forestier de la parcelle P 36 est*
- 5) *Financement des investissements par fonds de concours : rénovation éclairage public 2015*
- 6) *Liste du jury criminel pour l'année 2015*
- 7) *Fixation prix verre INAO 22 cl*
- 8) *Participation jumelage*

- 1) **Retrait délibération du 28 janvier 2015 portant sur la reconduction d'un contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales**

Madame Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe fait part au conseil municipal de l'illégalité de la délibération relative au contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales avec la société VEOLIA.

En effet, le conseil municipal, par délibération du 28 janvier dernier, avait décidé d'établir un troisième avenant au contrat de prestations de service conclu avec VEOLIA.

Juridiquement, il est impossible de décider de la prolongation d'un contrat alors même que celui-ci est échu. Ce même contrat conclu depuis plus de 7 ans n'a pas été remis en concurrence.

En conséquence, Madame GAUTHRAY demande au conseil municipal d'annuler la délibération du 28 janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité le retrait de sa délibération du 28 janvier 2015 relative à la reconduction du contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales.

2) Convention avec la communauté d'agglomération pour l'exercice, à titre transitoire de la compétence « gestions des eaux pluviales »

Madame GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe, expose aux membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2015, en application de la réglementation, la compétence « gestion des eaux pluviales », assurée par les communes, doit être prise en charge par la communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud.

Pour assurer ce transfert dans les meilleures conditions, la communauté d'agglomération va réaliser une étude technique, juridique et financière qui déterminera le périmètre à transférer et définira les missions qui lui incomberont et les transferts de charges s'y rapportant. Le rendu de cette étude nécessitant un certain délai, la communauté d'agglomération ne pourra assumer cette compétence avant le 1^{er} janvier 2016. En conséquence, il convient de prendre des dispositions spécifiques durant cette phase transitoire.

Afin d'assurer la continuité du service durant cette période, la communauté d'agglomération propose de confier la gestion de ce service, par le biais d'une convention, aux communes qui en avaient la charge jusqu'alors.

Madame GAUTHRAY propose au conseil municipal de prendre en charge pour l'année 2015 la gestion de ce service par le biais d'une convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le contenu de la convention à passer avec la communauté d'agglomération et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

3) Adhésion au service d'instruction des dossiers d'urbanisme

Madame GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la commune de LADOIX-SERRIGNY est concernée par la suppression de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat (D.D.T.) pour l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. La commune doit donc trouver une solution alternative en attendant le recrutement et la formation du futur technicien.

La communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS) a créé un service communautaire mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et a indiqué que cette prestation serait facturée à prix coûtant aux communes bénéficiaires.

Compte tenu de la nécessité d'être accompagné dans l'exercice de ce pouvoir de police spéciale, il est proposé au conseil municipal de confier à la communauté d'agglomération l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ainsi l'organisation des relations entre la CABCS et la commune serait comparable à celle qui existe aujourd'hui entre la commune et la D.D.T, avec pour l'essentiel, le maintien de l'accueil des pétitionnaires et de leurs dossiers de demande d'autorisation en commune, l'instruction des dossiers par le service communautaire, la préparation des propositions d'autorisation par le service communautaire, qui seront ensuite soumises au Maire, pour signature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CABCS Le coût sera calculé sur le coût réel et facturé aux communes adhérentes.

4) **Aide à la conversion naturelle par la Région Bourgogne travaux d'investissement forestier de la parcelle P 36 est**

Madame Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe au maire présente aux élus le projet de conversion sur 6,83 ha à entreprendre dans la parcelle forestière n°36 Est de la forêt communale. Ce projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant s'élève à 22 233.77 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté, **SOLLICITE** l'octroi d'une aide du Conseil Régional de Bourgogne d'un montant de 11 116.88 €.

5) **Financement des investissements par fonds de concours : rénovation éclairage public 2015**

Madame Chantal GAUTHRAY expose aux membres du conseil municipal que des travaux pour la rénovation de l'éclairage public en 2015 doivent être réalisés. Le financement peut être effectué par fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DEMANDE** au SICECO la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 43 259.95 € et la contribution de la commune est évaluée à 20 457.95 €.

6) **Liste du jury criminel pour l'année 2015**

Madame Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe rappelle qu'il appartient à l'ensemble des Communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de douze personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

Sophie PERRIER	inscrite sous le n°551
Denise MECHAIN	inscrite sous le n°461
Laurent NIVOT	inscrit sous le n°763
Philippe JACQUELIN	inscrit sous le n°332
Arnaud MOREL	inscrit sous le n° 492
Chantal LAPORTE NORMAND	inscrite sous le n° 341
Amandine BENOIST	inscrite sous le n° 47
Josette FROMAGEOT BOUFFAUT	inscrite sous le n° 245
Virginie VAUDOISEY PAUVRET	inscrite sous le n° 589
Pascal GIRARD	inscrit sous le n° 265
Hakim ABED	inscrit sous le n° 1
Valérie AELLIG BELLEVILLE	inscrite sous le n° 8

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

Le conseil municipal est informé que la commune étant chef-lieu de canton, il lui appartient d'organiser en présence des maires des autres communes (sauf Ladoix-Serrigny, Savigny-lès-Beaune et Meursault) le tirage au sort des jurés des 35 autres communes.

7) Fixation prix verre INAO 22 cl

Sur proposition de Madame GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer à 2 € TTC le prix unitaire de vente des nouveaux verres INAO 22 cl sur lesquels est gravé le blason de la commune.

8) Participation jumelage

Madame Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe expose que depuis la création du jumelage en 1988, plusieurs échanges ont eu lieu entre les habitants de LADOIX-SERRIGNY et EL PLA DEL PENEDES.

La commune d'EL PLA DEL PENEDES accueillant cette année les jumeaux ladoisiens entre le 30 avril et le 3 mai 2015, il convient donc de fixer la participation des familles ladoisiennes présentes à ce jumelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer la participation à 60 € par adulte et 40 € par enfant prenant le bus et 10 € par adulte prenant leur véhicule personnel. La somme correspondante sera encaissée à l'article 70878.

Questions diverses :

Le conseil municipal n'a pas à délibérer sur le contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales, ce sujet est donc abordé en questions diverses. Compte-tenu du montant estimatif du marché, une mise en concurrence n'est pas nécessaire, Monsieur le Maire pourra signer un contrat avec VEOLIA. La commune versera au prestataire une rémunération annuelle dont la valeur de base hors taxes est fixée à 5 467 €. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} mai 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Le contrat signé figurera dans le tableau d'information du prochain conseil municipal au titre des compétences transférées (articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

- Le 12 mars 2015 pour le 13 Route de Beaune,
- Le 18 mars 2015 pour le 11-13 Route de Beaune
- Le 27 mars 2015 pour le 1 Rue des Cras
- Le 2 avril 2015 pour le 11 rue de la Louère

Les devis suivants ont été signés :

- | | |
|---|------------|
| - 12 mars 2015 La Billebaude (feu d'artifice) : | 3 856 € |
| - 26 mars 2015 Atech (jardinières ponts) : | 1 536 € |
| - 26 mars 2015 BAC (reprise fosses cimetièrè) : | 4 316.40 € |
| - 27 mars 2015 Au joli Toit (toiture école primaire) : | 31 662 € |
| - 26 mars 2015 Marey (dessouchage Lauchères) : | 4 608 € |
| - 26 mars 2015 Techniques Topo (maîtrise d'œuvre
Création pistes skatepark et BMX) | 15 060 € |
| - 27 mars 2015 Techniques Topo
(relevés topographiques voirie 2015) | 3 360 € |
| - 27 mars 2015 Jacky Voillard (menuiseries écoles) | 957.60 € |
| - 9 avril 2015 Durand Elagage (voies communales) | 2 760 € |

Madame Chantal GAUTHRAY, référente « Tri des déchets » a assisté dernièrement à une réunion organisée par les services de la communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS). En outre, la CABCS étudie des solutions de mise en œuvre pour limiter la hausse inévitable du coût de traitement de nos déchets, et s'est fixé l'objectif de diminuer en 2016 de 7 % la quantité des ordures ménagères. Diverses mesures pourraient être prises comme par exemple les déchets des écoles, de la mairie, du cimetière, etc...

Un groupe de travail est constitué afin de travailler sur le sujet, il est composé de Chantal GAUTHRAY, Sabrina MENDOWSKI, Agnès MARCHETTO et Philippe JACQUELIN.

M. Pascal MINGUET ne trouve pas normal que ce soit le consommateur qui soit pénalisé par les surplus des emballages des produits de consommation. Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT approuve cette observation.

Madame GAUTHRAY informe le conseil municipal de la fermeture définitive d'une classe à l'école Charles Bouvard (article Bien Public de mardi 21 avril). Monsieur LUCOTTE et Madame GAUTHRAY avaient reçu Madame TOP le 16 février puis le 19 mars ; celle-ci leur avait fait part de la situation. Suite aux inscriptions du 20 avril 2015, Madame Chantal GIMENO annonce 3 classes à 30, 29 et 29 élèves. Dans ces conditions, il n'y aura pas d'accueil des moins de 3 ans.

M. Jérôme FOL fait part de quelques informations du syndicat des rivières. Concernant les travaux prévus cette année, ceux-ci sont reportés à 2016. En effet, en raison des inondations de 2014, certains travaux sont devenus prioritaires. Il rappelle que tous les propriétaires riverains sont tenus d'entretenir leurs berges au niveau végétatif sans toucher le lit de la rivière. Il répond à M. Emilien DURIGON, qui a signalé un point précis sur la commune, que dans le cadre des travaux généraux, le syndicat peut intervenir.

Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT demande, à la suite de la lecture d'un compte-rendu de bureau municipal, ce qu'il en est de la distribution des sacs poubelles. Mme GAUTHRAY lui répond que pour l'année 2015 la distribution était maintenue puisque votée au budget 2015 mais qu'il faudra se poser, de nouveau, la question en 2016. Un débat s'engage sur l'utilisation des sacs biodégradables.

M. Alain GEROME tient à remercier tous les participants à la commission voirie du 28 mars dernier. Cette commission a pu commencer de travailler sur les projets de voirie à programmer sur 2016-2020. Une deuxième commission est prévue le samedi 6 juin prochain pour terminer le tour de la commune, lors de réunion de mars, seuls les hameaux ont été visités.

Concernant le dossier des panneaux de signalisation, Mme Sabrina MENDOWSKI travaillera en collaboration avec M. GEROME. Ils recevront ensemble le commercial de Marquage de Bourgogne afin de retenir les panneaux à changer à partir du mois de mai prochain.

M. GEROME souhaite lancer un débat sur la priorité à droite sur toute la commune. Il a eu une conversation avec le Major ROUSSEL de la brigade de Nuits-Saint-Georges. Le Major lui a donné quelques pistes sur la mise en place d'une priorité à droite sur tout un territoire. L'instauration d'une telle priorité obligera les conducteurs à rester vigilants à chaque intersection. M. GEROME souhaite que chaque élu réfléchisse à cette question et pourquoi pas faire un sondage dans un prochain bulletin municipal. Cette instauration de priorité à droite permettrait moins de panneaux en place donc moins de pollution visuelle.

M. Pierre HENNINGER signale que deux ladoisiens lui ont demandé si la commune pensait rendre hommage à Florence ARTHAUD en donnant son nom à une rue du village. En effet, Florence ARTHAUD avait des attaches familiales à LADOIX-SERRIGNY.

M. Pierre HENNINGER informe les adjoints que des plots en bois vers l'abri-bus au niveau de l'Eglise sont descellés. Mme GAUTHRAY et M. GEROME iront constater.

A la lecture des derniers Echos de la Lauve, Mme BAZOT-BOUDOT s'est souvenue qu'un groupe de travail avait été constitué pour étudier la fiche de poste du futur technicien et que ce même groupe participerait au recrutement. Lors de la réunion du groupe de travail, il avait été ensuite décidé que seules quatre personnes assisteraient aux entretiens. Il est convenu que les rapports des entretiens déjà réalisés seront transmis aux membres du groupe de travail.

M. Laurent MURAT fait part des retombées très positives du 1^{er} marché aux fleurs organisé par la commune. Cela s'est bien déroulé, une deuxième édition pourrait être réalisée. Marie-Claude DURAND remercie vivement toutes les personnes présentes qui ont contribué au succès de cette manifestation.

M. Pierre HENNINGER demande à quelle heure exactement la commémoration du 8 mai aura lieu car dans le dernier bulletin municipal il est noté 11 heures. Il est constaté qu'il y a bien une erreur, la commémoration se déroulera bien à 10 h 30 afin de permettre aux pompiers et à la chorale du Vieux Cep d'être présents. Des affiches seront posées chez les commerçants.

Mme GAUTHRAY invite tous les conseillers disponibles à venir déposer les gerbes à Corcelles et au Monument aux Morts dimanche 26 avril pour le Souvenir des Déportés. Elle organise la cérémonie commémorative du 8 mai 2015.

Mme Aline KUTTER informe les adjoints, qu'à plusieurs reprises, il lui a été signalé qu'un habitant de la Route de Corcelles déversait ses déchets verts (pelouse) dans la rivière. Un rappel sera fait à cet habitant.

Mme Corinne GARREAU souligne qu'il y a plus de passages de gros camions sur la route de Corcelles, M. Pierre HENNINGER confirme cela. Certains élus pensent que c'est un problème de GPS.

La séance est levée à 22 h 00.